



Programme de Formation

FORMATION MENTION ADDITIONNELLE B96

PERSONNES CONCERNÉES :

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de catégorie B attelé à une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3,500 tonnes sans dépasser 4,250 tonnes.

PRÉ-REQUIS :

Etre titulaire du permis B en cours de validité.

DUREE : 7 heures.

METHODES ET MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires

VALIDATION DES ACQUIS : A l'issue de la formation, délivrance d'une attestation qui permet de faire ajouter la mention B96 sur le permis de conduire catégorie B.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateur diplômé BEPECASER.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : CF3D,
1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

ACCESSIBILITE HANDICAPE :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIF : 350.00€ TTC

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Mr LETONDOR Thierry

CONTEXTE :

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'**arrêté du 17 janvier 2013**, relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION :

- ✓ Connaître les principales règles de comptabilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicule.
- ✓ Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- ✓ Connaître la signalisation spécifique.
- ✓ Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- ✓ Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manœuvres de marche avant et de marche arrière ainsi que dans toutes les situations de circulation.
- ✓ Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire au terme de sa formation.

CONTENU DE LA FORMATION :

SEQUENCE HORS CIRCULATION

- Le code de la route spécifique à l'ensemble de véhicules.
- La signalisation et les règles de circulation spécifiques à la conduite de l'ensemble de véhicule.
- Les vérifications indispensables de sécurité d'avant départ.
- Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules.
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules.

SEQUENCE EN CIRCULATION

- La conduite de l'ensemble de véhicules en circulation et la communication Les règles de placement
- Les changements de direction et le positionnement sur la chaussée en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules.
- L'anticipation des distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires en virages et voies étroites
- Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.